



Communiqué de presse

Embargo -
27 juin 2019

Fermeture estivale en alternance des bases aériennes avec avions de combat de l'Armée suisse

Entre les mois de juillet et d'août, les différentes bases aériennes de Suisse seront fermées en alternance réduisant ainsi les activités des Forces aériennes pendant l'été tout en assurant les missions qui leur sont attribuées. Ces pauses estivales permettent notamment d'effectuer des travaux de maintenance sur les pistes. Elles ont lieu chaque année depuis des décennies.

L'Armée suisse doit garantir la souveraineté dans l'espace aérien suisse tout au long de l'année. Afin de pouvoir assurer cette mission à long terme, les Bases aériennes doivent être régulièrement entretenues. Ces travaux ont lieu depuis des années en années. Toute l'année, les jets de combat sont engagés principalement depuis les bases aériennes de Payerne, Meiringen et Emmen. Du 1^{er} au 27 juillet 2019, les pistes d'Emmen et de Meiringen seront fermées. Cette fermeture annuelle permettra à ces deux emplacements de réaliser divers travaux sur la piste (entretien des systèmes et réparation de différentes surfaces du tarmac). Les F/A-18 Hornet et les F-5 Tiger opéreront pendant cette période exclusivement depuis la Base aérienne de Payerne tout comme le service de police aérienne, prêt à décoller en l'espace de 15 minutes tous les jours de 6h à 22h. L'aéroport de Sion est utilisé pendant cette période comme aérodrome de dégagement.

Du 31 juillet au 21 août 2019, ce sera au tour de Payerne d'interrompre le service de vol avec les avions de combat. La Base aérienne d'Emmen sera pendant cette période la principale base des Forces aériennes pour les engagements et entraînements des F/A-18 Hornet et des F-5 Tiger. Le service de police aérienne est lui aussi déplacé à Emmen. Meiringen prendra alors le rôle d'aérodrome de dégagement. La Base aérienne de Payerne profitera de cette période pour effectuer de nombreux travaux de maintenance sur la piste et des systèmes de piste qui seront réalisés de nuit. La piste restera par contre de jour partiellement opérationnelle pour les entreprises civiles opérant depuis Payerne.

Quant au service de vol avec les hélicoptères, il continuera de s'effectuer tout au long de l'été sur les Bases aériennes ouvertes, en assurant ainsi l'entraînement et les engagements au profit de l'armée et des autorités civiles.

Retour à la normal dès le 22 août

Les fermetures de piste en alternance se font depuis des décennies. En effet, il a toujours été nécessaire d'effectuer régulièrement des travaux lourds d'entretien des pistes, de contrôles des systèmes d'arrêts d'urgence, des systèmes de feux et de signalisation de piste. C'est aussi une occasion pour les Forces aériennes d'offrir une période de pause en été aux différentes régions touchées par les nuisances des aérodromes militaires.

Renseignements : Delphine Allemant
Porte-parole de l'armée
Tél. 058 463 22 58